

INTERVENTION DE ARMELLE HURUGUEN

Vice-présidente en charge de l'eau et de l'énergie

Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Plan gouvernemental de Lutte contre les Algues vertes
Charte de territoire de la Baie de la Forêt -

Seul le prononcé fait foi

Cette délibération vient rappeler l'implication du Conseil général, au côté des acteurs locaux et des financeurs publics, depuis de nombreuses années, dans la lutte pour la reconquête de la qualité des eaux. Des efforts partagés ont indéniablement permis des avancées. Il s'agit bien de ne pas gâcher ce qui est acquis.

Cette charte marque la fin d'un processus d'élaboration qui est le produit de plusieurs centaines d'heures de rencontres (conjuguées aux milliers de kilomètres accomplis) où les expertises et les compétences des uns et des autres ont été confrontées à l'obligation d'aboutir. J'en profite d'ailleurs pour remercier la force de réactivité des services du Conseil général qui s'est avérée particulièrement précieuse et qui va devoir encore durer plusieurs mois ! Merci à eux.

Cette pression, nous devons continuer à être vigilants pour qu'elle s'exerce dans l'action désormais, y compris parce que l'une des clefs des évolutions attendues tient à une mise en oeuvre généralisée de pratiques agronomiques respectueuses des sols. Les transmettre aux jeunes notamment s'avère essentiel.

Ce plan de lutte contre les algues vertes représente une démarche de rassemblement des porteurs de projets locaux qui se voient confier une responsabilité importante. Ce sont bien eux qui sont en mesure de fixer les priorités et de faire en sorte que les actions soient les plus adaptées aux réalités des territoires.

Bruxelles semble reconnaître la pertinence de l'approche territoriale qui est celle de ce plan. Il faudra sûrement déployer beaucoup d'énergie pour continuer à convaincre des fonctionnaires européens qui nous soupçonnent de lenteurs dans le développement des actions. De la mobilisation collective -acteurs et financeurs- dépend cette capacité à convaincre.

Les messages contradictoires aux excès stériles qui émanent de Bretagne n'aident pas à faire entendre ce qui se fait dans la modification des pratiques et qu'il y a urgence à développer.

Les 8 baies prioritaires (la Fresnaye, St Brieuc, grève de St Michel, anse de Locquirec, anse de l'Horn Guillec, anse de Guissény, baie de Douarnenez, baie de Concarneau-la Forêt) qui sont identifiées dans le SDAGE de 2010 (schéma directeur aménagement et gestion des eaux à l'échelle du comité de bassin Loire Bretagne) et qui font l'objet des actions de ce plan sont celles repérées pour leurs forts échouages. Pour autant, le SDAGE a identifié plus d'une centaine de sites côtiers concernés en Bretagne.

Il s'agit donc de continuer à agir fermement sur tout le Département au nom de l'interdépendance entre plusieurs problématiques en jeu.

Il est également d'autant plus nécessaire que les copies rendues soient porteuses d'espoir, même si les résultats attendus seront longs à obtenir.

L'obligation de réussir se joue dans des temps où celui de l'action ne sera pas celui des résultats, où les années qui passent seront marquées par l'urgence et par l'ampleur des actions à mener.

Comme le rappelle le CESER, le coût global des marées vertes n'est pas évalué et devrait l'être dans ses dimensions économiques sociales et environnementales, de façon systémique d'ailleurs parce que le coût de l'impact des marées vertes est bien supérieur au seul coût du ramassage et du traitement.

Alors que cette charte va connaître une déclinaison pour chaque agriculteur, le suivi de sa mise en oeuvre va s'avérer primordial compte tenu des délais dans lesquels s'inscrit son application.

Pour la suite, nous posons des attentes fortes sur la cohérence de textes législatifs et réglementaires trop souvent générateurs de confusion.

De même, il est impératif que les politiques contractualisées, je pense au Contrat de projet Etat Région principalement (s'il se poursuit après 2013) connaissent une révision en profondeur sur le découplage entre les actions menées. Il faut se servir de tous les leviers existants pour que les piliers du développement durable soient activés et évalués dans le même temps. Parce qu'on ne peut pas agir sur les marées vertes sans parler d'économie (comme vient de le faire Michaël QUERNEZ), tout comme on ne peut pas le faire sans continuer à porter des politiques très volontaristes en matière d'environnement.

En tous cas, le Conseil général du Finistère s'est organisé pour cela. Espérons que cette la signature de cette charte trace une route pour l'avenir de notre département et de la Bretagne. Les écueils sont nombreux mais nous n'avons pas d'autres choix que de la prendre cette route.

Merci de votre écoute.